

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 107/2023

Objet : Adhésion à l'association « Groupement des autorités responsables de transport » (GART)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAUVENT (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE.

M. le Vice-Président délégué aux transports expose qu'afin de bénéficier d'une expertise technique, juridique et financière ainsi que d'échanges d'expérience sur le thème des transports publics et de la mobilité au sens large, la commission mobilité du 11 avril 2023 a validé l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association du GART « Groupement des autorités responsables de transport ».

L'association du GART permet à ses adhérents de bénéficier :

- d'un service de questions / réponses : des experts juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité répondent de façon argumentée et personnalisée ;
- de partenariats avec des bureaux d'études et des cabinets d'avocats pour un accompagnement dans la réalisation des projets ;

- d'outils d'échanges de bonnes pratiques : groupes de travail et d'échange autour de cas pratiques, de retours d'expérience et d'interventions d'experts ;
- de publications (guide pratique, études scientifiques, collection juridique, statistiques) et d'évènements (rencontre nationale des transports publics, journée thématique...) pour permettre de mieux appréhender les enjeux de la mobilité.

Le coût de l'adhésion est de 0.05€ par habitant : pour Terre de Provence, le montant de l'adhésion sera donc d'environ 3000 € (population 2021 : 60 788 habitants). Un montant de 4000 € a été prévu au budget 2023 pour cette adhésion.

Il est par ailleurs nécessaire de désigner deux élus, un titulaire et un suppléant, pour participer à l'assemblée générale du GART et éventuellement répondre aux appels à candidature pour siéger au conseil d'administration de l'association. La commission mobilité du 11 avril a proposé la candidature de Monsieur Serge PORTAL, en tant que titulaire et de Monsieur Patrick MARCON, en tant que suppléant.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de Terre de Provence à l'association GART
- de désigner Monsieur Serge PORTAL en tant que titulaire et Monsieur Patrick MARCON en tant que suppléant pour siéger dans les instances de l'association GART

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des transports,

VU les statuts du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART),

VU l'avis de la commission transports du 11 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération d'adhérer à l'association du Groupement des autorités responsables de transport (GART) afin de bénéficier d'une expertise technique, juridique et financière et d'échanges d'expérience sur le thème des transports publics et de la mobilité,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un titulaire et un suppléant, parmi les membres du conseil communautaire, pour participer à l'assemblée générale du GART et éventuellement répondre aux appels à candidature pour siéger au conseil d'administration de l'association,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion au Groupement des autorités responsables de transport (GART) pour un montant de 0,05 € par habitant,

AUTORISE madame la présidente à signer les documents se rapportant à cette adhésion,

DESIGNE Monsieur Serge PORTAL en tant que titulaire et Monsieur Patrick MARCON en tant que suppléant pour siéger au conseil d'administration du GART.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 29 juin 2023,

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Corinne CHABAUD
Terre de Provence
agglomération